

Le Canada et l'UE confirment leur soutien sans réserve à l'OMC, qui constitue le cadre le plus approprié pour le développement d'un système de commerce mondial fort, ouvert à tous et fondé sur des règles. Nous nous engageons à œuvrer en faveur de la concrétisation des objectifs ambitieux du Programme de Doha pour le développement et à réaliser des avancées décisives au cours de l'année 2004.

En outre, nous consoliderons et continuerons à élargir notre partenariat économique bilatéral. Nous vivons dans un espace économique de plus en plus marqué par l'interdépendance, d'où l'importance relative accrue que revêtent l'investissement étranger direct et les questions réglementaires.

Face à cette nouvelle réalité, chaque partie entreprendra les démarches nécessaires pour ouvrir des négociations formelles en vue d'aboutir à un Accord de renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI) bilatéral et tourné vers l'avenir, afin de faciliter et de renforcer les flux bilatéraux d'échanges commerciaux et d'investissement, en mettant l'accent sur les nouveaux défis auxquels nos relations économiques bilatérales sont confrontées, comme les entraves réglementaires au commerce et à l'investissement.

Le Canada et l'UE sont également convenus de mettre en place un cadre volontaire de coopération en matière de réglementation dans le but d'encourager l'utilisation de meilleures réglementations, d'améliorer l'efficacité des initiatives réglementaires et de faciliter le commerce et l'investissement.

Les sciences et les technologies, ainsi que l'innovation, revêtent une importance capitale pour notre prospérité économique. Nous intensifierons notre coopération en organisant des ateliers thématiques chargés d'examiner les possibilités de collaboration, en renforçant les partenariats dans le cadre du sixième Programme-cadre de l'UE, en sensibilisant davantage les parties concernées aux possibilités de collaboration et en imaginant des moyens de soutenir la création de partenariats. Pas moins de 75 projets communs en matière de sciences et de technologies, auxquels ont activement participé près de 80 chercheurs canadiens ainsi que plusieurs centaines de chercheurs européens, ont vu le jour dans le cadre du cinquième Programme-cadre de l'UE (1998-2002). Outre la coopération entre le Canada et l'UE, il existe une multitude d'accords bilatéraux entre le Canada et les États membres de l'UE en matière de sciences et de technologies impliquant des institutions publiques, des centres de recherche universitaires, des fondations privées ou le secteur privé. L'UE et le Canada continueront d'intensifier leur coopération dans le domaine des communications électroniques et des technologies de l'information.

En matière de transports, le Canada et l'UE:

- renforceront la coopération dans le domaine des transports afin que la circulation transatlantique des marchandises, des personnes et des services ne soit pas perturbée par les nouvelles mesures de sécurité;
- coopéreront à la promotion de mesures internationales visant à faciliter le déplacement des